République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du vendredi 12 décembre 2025

Date convocation : 09 décembre 2025	*Le douze décembre deux mille vingt-cinq, à 18h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 9	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 6	
Votants : 9	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT représentée par François ROUVEYROL, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Robert DEMOLIN représenté par Corentin CAPELIER
Pour : 6	
Contre : 2	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 1	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Corentin CAPELIER : Pour.
Patrick ROY : Contre.
Robert DEMOLIN : Pour.
Lisa CLARY : Pour.
Charles ALDROVANDI : Abstention.
Jean-Claude AUBERLET : Pour.
François ROUVEYROL : Pour.
Isabelle BENOIT : Pour.
Rémy MONET : Contre.

Objet: Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2026, suivant les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT

Le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'afin de pouvoir payer les entreprises jusqu'au vote des budgets 2026 et ne pas mettre en péril leur trésorerie, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT précisant que les dépenses d'investissement de l'exercice 2026 pourront être engagées, liquidées, mandatées dans la limite de 25% de celles inscrites au budget de l'année 2025.

Budget principal

Opération	Libellé	Crédits ouverts en 2025	Autorisation de crédits pour 2026 (limite 25%)	Proposition d'affectation
63	Nouvel hameau	24 000€	6 000€	21 immobilisations corporelles
70	Autres travaux	206 525,96 €	10 000€	21 immobilisations corporelles
90	Achat de matériel	15 000€	3 750 €	21 immobilisations corporelles

Budget annexe

Crédits ouverts en 2025	Autorisation de crédits pour 2026 (limite 25%)	Proposition d'affectation
30 000€	6 000€	21 immobilisations corporelles

Date de transmission de l'acte: 15/12/2025
Date de reception de l'AR: 15/12/2025
048-214800195-DE_096_2025-DE
AGEDI

Ces crédits, qui sont avant tout une garantie pour assurer le paiement des créanciers, dans le cas où certaines dépenses interviendraient avant le vote des budgets 2026, seront intégrés au vote des budgets en tenant compte des dépenses effectuées entre le 1er janvier 2026 et la date du vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- ADOPTE les autorisations d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2025 telles qu'exposées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

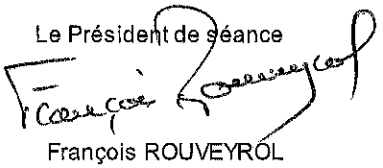
Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance



Jean-Claude AUBERLET

Le Président de séance



François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 15/12/2025
Date de reception de l'AR: 15/12/2025
048-214800195-DE_096_2025-DE
A G E D I